



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

R
M

21140732

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

19 NOV. 2021

DIVISION MONS

Greffe

N° d'entreprise : 0669 956 828

Nom

(en entier) : **LES GARDIENS DE LA PAROLE**

(en abrégé) :

Forme légale : **A.S.B.L.**Adresse complète du siège : **RUE DE LA VERRERIE 4 A 7330 SAINT-GHISLAIN****Objet de l'acte : DEMISSION ET NOMINATION MEMBRE & ADMINISTRATEUR**

Lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 8 novembre 2021, il a été acté à l'unanimité des voix les décisions suivantes :

- Démission de Monsieur Sébastien PAGLIUCA de son mandat d'administrateur, de secrétaire et de sa qualité de membre de notre association. Sa démission a été acceptée. Décharge lui a été donnée pour l'exercice en cours jusqu'au 08/11/2021

- Nomination d'un nouvel administrateur en la personne de Madame Margherita ROVOLETTO. A la date de ce 8 novembre 2021, le mandat de secrétaire lui est attribué et accepté.

Fait à Saint-Ghislain, le 8 novembre 2021

Monsieur Donato DALLA VALLE,

Président,

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 30/11/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).